



## **Centre Communal d'Action Sociale**

### **COMPTE -RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 SEPTEMBRE 2023**

La séance est ouverte à 17h.

Le quorum pour 15 élus en exercice est de 8 élus.

Sont présents à l'ouverture de la séance présidée par Mme Michèle Lutz :

#### **Présents :**

Mme le Président (1) : Michèle LUTZ

Membres du Conseil d'Administration (9) : Mme Martine BATAIL, Madame Marie CORNEILLE, M. Alain COUCHOT, M. Eric DEHLING, Mme Nadia EL HAJJAJI, M. François GILLET, Mme Christiane KOBEL, Mme Ada NUSSWITZ, Mme Huguette TURF-DARIUS.

#### **Procurations :**

- M. Henri METZGER a donné procuration à Alain COUCHOT
- M. Alfred OBERLIN a donné procuration à Michèle LUTZ
- Mme Khadija OUROUH a donné procuration à Martine BATAIL
- Mme Cécile SORNIN a donné procuration à Marie CORNEILLE

#### **Absent non représenté :**

M. Antoine EHRET

Mme Florence GASSER, Directrice du CCAS, fait fonction de secrétaire de séance.

Assiste également à la séance, Mme Delphine STRAUB, responsable de l'administration du CCAS.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 SEPTEMBRE 2023

<b>N° Ordre</b>	<b>Délibération</b>	<b>Objet</b>
1		Approbation du compte-rendu de la séance du 1 <sup>er</sup> juin 2023
2	N°2023-43	Approbation du Budget Supplémentaire 2023
3	N°2023-44	Mission logement : projet et plan de financement prévisionnel par le FSE+
4	N°2023-46	Accompagnement des bénéficiaires du RSA-PLIE : projet et plan de financement prévisionnel par le FSE
5	N°2023-47	Accompagnement à l'emploi et l'insertion professionnelle : actions collectives favorisant l'accompagnement à l'emploi des habitants mulhousiens - projet et plan de financement prévisionnel par le FSE
6	N°2023-48	Educateurs de secteur : financement de quatre postes par la CEA
7	N°2023-49	Promotion de la Santé : convention avec la Préfecture du Haut-Rhin
8	N°2023-50	Mulhouse Sport Santé : convention avec l'Agence Régionale de Santé
9	N°2023-45	Habilitation à l'utilisation de l'API Particulier
10	N°2023-42	Rapport fait au CA des décisions prises par délégation

Mme le Président remercie l'ensemble des membres présents à cette neuvième séance du conseil d'administration du CCAS.

Elle excuse M. Henri METZGER qui a donné procuration à Alain COUCHOT, M. Alfred OBERLIN qui a donné procuration à Michèle LUTZ, Mme Khadija OUROUH qui a donné procuration à Martine BATAIL et Mme Cécile SORNIN qui a donné procuration à Marie CORNEILLE.

Le quorum étant atteint, Mme le Président déclare la séance ouverte.

### **1. Approbation du compte-rendu de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2023 :**

Le compte-rendu du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> juin 2023 n'a fait l'objet d'aucun commentaire et est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

### **2. Approbation du budget supplémentaire 2023**

Mme le Président rappelle que lors de la séance du 1<sup>er</sup> juin, le compte administratif 2022 a été adopté ainsi que l'affectation des résultats.

Il s'agit à présent d'examiner le projet de budget supplémentaire.

Les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante, qui votent des décisions modificatives.

Le budget supplémentaire, établi généralement au second semestre de l'année, a essentiellement pour objectif de reprendre les résultats budgétaires de l'exercice précédent et de procéder à quelques ajustements budgétaires.

Le projet de Budget Supplémentaire soumis à l'approbation du conseil d'administration porte sur 394 957,34 €.

Conformément à la réglementation, et à la délibération d'affectation des résultats votée en juin 2023, l'excédent servira d'abord à alimenter les besoins en investissements, à hauteur de 35 000 €.

Ensuite, l'excédent va permettre de compenser, à hauteur de 325 000 €, un renchérissement des dépenses de ressources humaines. Mme le Président informe les

membres du conseil d'administration que la Ville de Mulhouse a mis en œuvre le « Ségur social » qui était très attendu par les agents. Il s'agit d'un supplément de rémunération de près de 190 € mensuels nets versé aux agents exerçant des fonctions d'accueil et d'accompagnement socio-éducatif et 40 agents du CCAS y sont éligibles.

Les agents concernés ont perçu en juin 2023 un rattrapage depuis le 1<sup>er</sup> avril 2022, ou selon leur date d'arrivée à l'état des emplois du CCAS, de ce nouvel élément de rémunération, ce qui a pesé plus lourdement que prévu sur notre budget RH.

L'excédent antérieur est également affecté aux dépenses d'énergies, plus élevées que prévu de 10 000 €.

Le solde sera affecté à la réserve de trésorerie.

C'est un budget technique, de constatation et de réajustement.

Mme Ada NUSSWITZ profite de cette délibération pour féliciter les agents du CCAS et notamment ceux de la Clé des Ainés qui font un travail remarquable lors de l'accueil des bénéficiaires.

Mme le Président remercie également l'ensemble des élus, des administrateurs, Mme Florence GASSER, et l'ensemble des agents du CCAS pour leur disponibilité et leur abnégation. Elle mesure que le maximum est fait avec les moyens donnés.

Après délibération et vote, le budget supplémentaire 2023 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

### **3. Financement de la mission logement par le fonds social européen**

La parole est donnée à Mme Marie Corneille, Vice-Présidente du CCAS.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Stratégique Mulhouse Solidaire, le Centre Communal d'Action Sociale de Mulhouse souhaite développer son action en direction des personnes mal logées ou en risque d'exclusion du logement.

Conformément aux principes du logement d'abord, le projet qui fait l'objet de la présente délibération poursuit l'objectif du rétablissement par le logement des

personnes temporairement ou durablement exclues de l'accès ou du maintien en logement.

Dans le but de faciliter l'accès et le maintien en logement, il s'agit de mettre en place un accompagnement social global dont les moyens sont :

- Aller vers les ménages mal logés et/ou sans abri dans les différents lieux de vie et de socialisation où ils se trouvent (squat, domaine public, logement, etc.),
- Etablir un diagnostic social des personnes et élaborer avec elles des propositions de parcours d'accompagnement visant à aller vers le logement et/ou éviter l'expulsion locative,
- Accompagner individuellement ou collectivement les ménages dans leur parcours d'accès et/ou de maintien au logement en facilitant l'accès aux droits,
- Travailler de manière transversale avec l'ensemble du réseau des acteurs du territoire (santé, logement, hébergement, logement, social, administratif, etc.) afin de faciliter le rétablissement des personnes et développer leur pouvoir d'agir,
- Être une ressource technique pour les travailleurs sociaux du CCAS et les partenaires du territoire.

La mise en œuvre de ces actions s'inscrit dans le cadre de la priorité 1 de la programmation FSE+ 2021 - 2027 « Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables ou des exclus ».

Le CCAS de Mulhouse a déposé, le 30 août 2023, une demande de subvention FSE+ afin de co-financer les deux postes de travailleurs sociaux qui portent ce projet et de développer son intervention par un troisième poste pour 2024.

Il vous est proposé de valider ce projet et d'autoriser la conclusion de conventions avec l'autorité de gestion du Fonds Social Européen, la Maison de l'Emploi Mulhouse Sud Alsace.

Après délibération et vote, le financement de la mission logement par le fonds social européen est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

#### **4 et 5. Financement de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA par le fonds social Européen**

Mme la Vice-Présidente indique que les deux délibérations qui suivent portent sur la candidature du CCAS à des financements du Fonds Social Européen. Elle propose donc de les présenter ensemble puisqu'elles sont liées.

Un vote sera fait à l'issue de la présentation pour les 2 délibérations.

Lors de la séance du 7 février, le CCAS a approuvé la candidature au financement par le FSE, d'une part, de l'accompagnement socio-professionnel des bénéficiaires du RSA et, d'autre part, les actions collectives conduites à leur bénéfice.

Entretemps, les objectifs et le taux de financement du FSE ont évolué. Aussi, il est nécessaire d'approuver à nouveau ces deux projets, avec un libellé et un niveau de financement attendu supérieur à nos prévisions ce qui est une bonne nouvelle.

L'accompagnement socio-professionnel est chiffré à hauteur de 150 000 € et sera financé par la CeA pour 65 000 € et par le FSE pour 85 000 €.

Les actions collectives, dont les dépenses estimées sont de 51 000 € en 2023, seront financées à hauteur de 60 % par le FSE, 40% restant à la charge du CCAS.

Après délibération et vote, la délibération « Accompagnement des bénéficiaires du RSA-PLIE : projet et plan de financement prévisionnel par le FSE » est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Après délibération et vote, la délibération « Accompagnement à l'emploi et l'insertion professionnelle : actions collectives favorisant l'accompagnement à l'emploi des habitants mulhousiens – projet et plan de financement prévisionnel par le FSE » est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

#### **6. Educateurs de secteur : financement de quatre postes par la CeA**

Mme la Vice-Présidente explique qu'au sein du service Familles, Parentalité et Prévention du CCAS, une équipe de 5 éducateurs spécialisés, les éducateurs de secteur, œuvre en faveur de la lutte contre l'exclusion des jeunes.

Leurs missions sont ancrées dans les collèges, avec lesquels ils entretiennent un partenariat étroit, et vise à prévenir du décrochage scolaire, de la désinsertion sociale, de la violence et des incivilités, avec l'Education Nationale et les autres partenaires (les parents, les travailleurs sociaux, la Justice, la Police, etc...).

Ainsi, pour exemple, au cours de l'année 2022, ces éducateurs ont accompagné 204 jeunes, ont organisé 38 actions collectives dont 1 052 jeunes ont bénéficié.

Cette mission fait l'objet d'une convention avec la Collectivité européenne d'Alsace, qui contribue au financement de 4 de ces 5 postes, à hauteur de 142 332 €.

Mme la Président profite de ce point pour remercier la Communauté européenne d'Alsace et tout particulièrement le Conseiller d'Alsace M. Alain COUCHOT pour son aide précieuse permettant d'obtenir les financements nécessaires à l'exercice des missions du CCAS.

Mme Florence GASSEUR rajoute que la CeA a décidé de prendre en charge le Ségur nouvellement accordé aux agents. Ce qui n'est pas le cas de l'ensemble des financeurs.

A la question de M. François GILLET qui souhaite connaître le lien entre ces éducateurs et l'APSM (Association de Prévention Spécialisée de Mulhouse), Mme Florence GASSEUR indique que, là où il y a des équipes APSM, les éducateurs de secteur travaillent en lien avec eux et souvent en « trinôme » avec le travailleur social du collège, mais que le niveau de collaboration est très dépendant des personnes.

Après délibération et vote, la délibération portant sur le financement de 4 postes d'éducateur de secteur par la CeA est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

## **7. Promotion de la santé – convention avec la Préfecture du Haut-Rhin :**

Au point n°7 de la séance, Mme la Vice-Présidente indique que dans le cadre de la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé, le CCAS conduit un certain nombre d'actions de promotion de la santé auprès des habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Ces actions sont proposées autour de six axes :

- Renforcer l'éducation pour la santé, en particulier auprès des personnes éloignées de la santé dans le cadre du projet « prenons soin de nous et de nos proches ». Ainsi, en 2022, 320 apprenants en français, personnes éloignées des questions de santé et/ou en situation de handicap issus des quartiers prioritaires ont bénéficié de 140 interventions autour de l'accès aux soins, la femme et son corps, alimentation, dépistage des cancers, santé sexuelle, vaccinations, prévention des addictions, prévention et premiers soins...
- Développer les démarches de santé associant les habitants des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville et le partenariat entre les acteurs sur les questions de santé et de bien-être dans une démarche de santé communautaire, par le biais de l'interface ressource du Réseau Santé Mulhousien.
- Améliorer l'accès à une prise en charge et à la prévention des troubles psychiques dans les quartiers prioritaires par le biais de plusieurs leviers d'actions.
- Prévenir le mal-être des jeunes et renforcer leur prise en compte de la santé.
- Favoriser l'accès aux droits et aux soins et à la prévention.
- Développer l'observation de la santé dans les quartiers pour définir les orientations et les actions de prévention et de promotion de la santé.

L'Etat, au titre de la Politique de la Ville, soutient ces actions par un financement à hauteur de 52 000 €. Ce financement, régi par une convention, contribue pour l'essentiel aux ressources humaines mobilisées.

Après délibération et vote, la délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

## **8. Mulhouse Sport Santé – convention avec l'Agence Régionale de Santé**

En préambule, Mme la Vice-Présidente indique qu'en 2010, l'OMS recommandait une activité physique et sportive modérée d'au moins 2h30 hebdomadaire sur plusieurs séances pour avoir des effets positifs sur les facteurs de santé.

« Les activités physiques et sportives constituent un facteur important d'équilibre, de santé, d'épanouissement de chacun ; elles sont un élément fondamental de l'éducation, de la culture et de la vie sociale. » (Art. 1er de la loi du 16 juillet 1984)

La loi de santé de 2016 offre la possibilité aux médecins de prescrire de l'Activité Physique Adaptée (APA) à leurs patients en Affection de Longue Durée (ALD).

La Ville de Mulhouse a choisi de s'engager dans la démarche, mais en allant au-delà de la loi et en élargissant cette offre aux personnes sédentaires, et particulièrement aux habitants des quartiers prioritaires.

Le dispositif vise l'inclusion de 200 Mulhousiens par an.

Le processus d'inclusion dans le dispositif passe de façon systématique par la rencontre avec un éducateur en Activités Physiques Adaptées (APA) ; celui-ci a la charge d'expliquer le dispositif, d'orienter la personne vers une activité physique qui lui correspond et lui convient et également d'orienter la personne vers son médecin traitant en vue de la production d'un certificat médical de non contre-indication, si besoin.

Trois parcours sont possibles en fonction des capacités physiques et de la motivation de la personne :

- Parcours 1 : pratique autonome dans un club ou une association de droit commun ou dans le cadre des Pratiques Sportives Ouvertes (PSO)
- Parcours 2 : orientation vers un créneau sport santé auprès de clubs ou d'associations sportives mulhousiennes labélisées
- Parcours 3 : accompagnement spécifique du patient, inclusion dans un cycle éducatif personnalisé APA (8 séances).

Depuis le début de la mise en œuvre de ce dispositif, que le CCAS a repris, près de 700 mulhousiens ont été inclus dans le programme.

Celui-ci fonctionne grâce à la collaboration du CCAS avec la direction des Sports de la Ville de Mulhouse, le pôle APSA (pour Accompagnement Prévention Santé Alsace) et les clubs sportifs.

Le CCAS est l'ensemblier du dispositif, dont il assure la coordination générale, en lien avec la Maison Sport Santé située au Centre Sportif Régional d'Alsace. Pour assurer cette fonction, il bénéficie du financement par l'ARS d'un demi-poste de chef de projet, à hauteur de 25 000 €.

C'est la convention conclue avec l'Agence Régionale de Santé qu'il vous est proposé d'approuver.

Mme le Président évoque une réunion organisée il y a 15 jours environ avec la directrice générale de l'ARS Grand-Est, Mme Virginie CAYRÉ et la rédaction du 3<sup>ème</sup> contrat local de santé à Mulhouse. Elle incite les administrateurs du CCAS à se rendre à la Maison Sport Santé pour rencontrer les équipes en place qui prennent beaucoup de temps pour accompagner les patients, les conseiller, dans un lieu très apaisé et serein.

Il est bon de rappeler également que le Centre Sportif Régional d'Alsace (CSRA) n'est pas un lieu dédié exclusivement aux sportifs de haut-niveau mais est ouvert à tous les Mulhousiens afin de les réconcilier avec le sport. La particularité du dispositif mulhousien est de faciliter l'inclusion des personnes sédentaires et les RAPAQ (réseaux d'activité physique adaptée de quartier), en étant au plus près des habitants et des lieux qu'ils fréquentent dans leurs quartiers, permettent d'attirer les personnes les plus éloignées du sport.

Après délibération et votes, la délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

#### **Point 9 : habilitation à l'utilisation de l'API particulier :**

Mme la Vice-Présidente rappelle que les agents du CCAS de Mulhouse instruisent des dossiers de demandes d'aides légales et/ou facultatives. A cette fin, ils ont besoin de connaître la composition familiale et la situation financière du foyer du demandeur : état civil, structure familiale, adresse du foyer, quotient familial calculé par la CAF ainsi que les ressources. Toutes ces informations permettent de vérifier les conditions d'éligibilité aux aides sociales.

L'API Particulier (pour *application programming interface* ou interface de programmation d'application), qui permet de mettre en œuvre le principe « Dites-le-nous une fois », en application de l'article L114-8 du Code des relations entre le public et l'administration, pourrait permettre de simplifier les processus tant de demande que d'instruction au sein du CCAS.

L'API Particulier est, en effet, un bouquet d'interfaces donnant accès à des données administratives des particuliers : quotient familial CAF, composition familiale, statut de demandeur d'emploi, certificat de scolarité des élèves du primaire, du secondaire et étudiants, statuts élève et étudiant boursier ... il est utilisable dans le cadre des démarches en ligne et des téléservices proposés aux usagers, ainsi que dans les logiciels métiers utilisés par les agents habilités en guichet.

Les usagers n'ont plus à fournir de pièces justificatives à l'appui de leurs démarches administratives, telles que la tarification sociale et solidaire des transports, les aides facultatives à la scolarité...

L'accès à cet outil numérique pourra se faire par l'intermédiaire du logiciel d'action sociale utilisé par les agents du CCAS, « Millésime », édité par la société Arche MC2 mais cela suppose que le CCAS soit préalablement habilité à cette utilisation.

Il est proposé d'approuver l'utilisation de cette interface et d'autoriser l'habilitation des agents pour son utilisation. Cette démarche comparable à « France Connect » permettrait de faciliter les démarches pour les bénéficiaires et les travailleurs sociaux tout en garantissant un respect des données (RGPD) et en laissant la possibilité au bénéficiaire de refuser la communication des éléments. Un rappel de cette possibilité peut également être fait par les travailleurs sociaux afin que les personnes restent actrices de leurs démarches.

Un débat s'engage au sein du conseil sur le consentement au partage de données personnelles. Mme EL HAJJAJI rappelle que le RGPD donne un cadre à tout cela.

Après délibération et votes, la délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

En écho à cette délibération, Mme EL HAJAJI interroge l'évolution des relations avec la CAF. Y-a-t-il eu de nouveaux échanges ? Notamment, lorsque des personnes sont radiées ou suspendues, les choses ont-elles évolué ?

Mme le Président répond que ces relations sont souvent liées à la personne qui dirige la CAF, et que nous avons la chance d'avoir une relation privilégiée avec la CAF du Haut-Rhin. Ce n'est pas le cas partout en France.

Mme Florence GASSER ajoute que la CAF du Haut-Rhin a mis en place un dispositif qui permet aux travailleurs sociaux d'avoir un contact spécifique pour les dossiers les plus complexes : boite mail et permanence téléphonique dédiées. Les délais ne sont pas forcément réduits mais au moins nous avons un interlocuteur.

Dans un cadre plus large, la Ville s'implique fortement dans la lutte contre la fracture numérique. La Clé des ainés accompagne énormément de gens à ce sujet, le service Solidarité Secours et Insertion également.

Depuis l'ouverture de l'espace France Service situé dans les locaux de la sous-préfecture, une des deux conseillères numériques recrutées par la Ville fait des permanences au 1 rue d'Alsace et à la Clé des ainés pour accompagner les personnes dans leurs démarches en ligne. Ce sont ainsi 5 permanences par semaine qui permettent aux personnes les moins à l'aise avec le numérique d'être aidées dans leurs relations avec les institutions qui gèrent leurs droits.

Mme TURF-DARIUS indique que sur le terrain les associations rencontrent de nombreuses difficultés dans leurs relations avec la CAF. Une rencontre a été organisée au niveau local et national pour évoquer des situations concrètes. Elle propose de réaliser un point oral lors d'un prochain conseil d'administration à ce sujet.

Mme le Président propose d'inviter le président de la CAF lors d'une réunion CCAS pour évoquer certains dossiers. Mme GASSER évoque les rencontres régulières organisées précédemment entre sa direction et celle de la CAF. Le changement récent de directeur serait l'occasion d'en reprendre l'habitude.

Il conviendrait néanmoins de préparer des cas particuliers, des exemples concrets, précis et de les leur envoyer avant. Régler un cas c'est bien, ajuster un processus c'est mieux.

## **10. Rapport au conseil sur les décisions prises par délégation :**

Comme à chaque séance, Mme la Vice-Présidente informe le conseil d'administration des décisions prises par le Président et elle-même au titre des délégations que le conseil d'administration leur a confiées.

Depuis la dernière séance du conseil, les seules décisions prises par délégation concernent l'aide sociale facultative et les domiciliations.

En matière d'Aide Sociale Facultative :

- du 1er mai 2023 au 31 août 2023, 1036 décisions individuelles ont été prises, dont 863 décisions favorables.

Pour ce qui est des Domiciliations, du 1er mai 2023 au 31 août 2023 :

- 163 domiciliations ont été accordées (dont 110 premières demandes)
- 207 radiations ont été opérées.

Au 31 août, 712 personnes étaient domiciliées au CCAS. Sur cette même période, ce sont 7882 actes de gestion du courrier et des colis qui ont été réalisés par les agents d'accueil du service Solidarité Secours et Insertion.

Pour information, il est constaté une très grande augmentation du nombre de personnes qui viennent au service Solidarité, Secours et Insertion, qui offre un accueil inconditionnel avec des réponses conditionnées. Nous observons toutefois que les demandes d'aide financière augmentent dans une proportion beaucoup plus faible. L'outil actuel de suivi de l'activité ne permet pas de suivre le parcours des demandes. Une analyse d'échantillon sera réalisée à l'aide du nouveau logiciel, l'année prochaine, afin d'avoir des éléments de compréhension de ce « décalage ».

Mme Nadia EL HAJJAJI fait état d'une statistique nationale qui considère que 34% des personnes susceptibles d'ouvrir droit au rSa ne le demandent pas. Elle demande s'il est possible de connaître le pourcentage de non demande de rSa à Mulhouse, M. Alain COUCHOT indique qu'une baisse des demandes de rSa est constatée au niveau départemental mais qu'il n'existe à sa connaissance pas d'étude infranationale pour

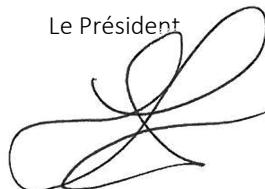
confirmer et quantifier le non-recours. Il précise cependant qu'un process de versement automatique de certaines aides est en cours de réflexion au niveau national (APL, AAH, RSA...), ce qui devrait réduire significativement ce problème.

Mme le Président rappelle les dates des prochaines séances du conseil d'Administration :

- le Vendredi 10 novembre à 17h, avec notamment le rapport d'orientations budgétaires,
- le vendredi 15 décembre, à 17h, pour l'approbation du budget 2024.

Fin de la séance à 18h30

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lutz' with a stylized 'L' and 'U'.

Michèle Lutz